

petit organisme. Certains d'entre eux se trouvent dans les tribunes. Je sais qui ils sont, je sais ce qu'ils sont venus faire ici. Ils font pression pour sauver leur peau.

C'est parce que certains se campent dans le rôle des bons qui livrent un combat au méchant gouvernement qu'ils se permettent d'oublier les préoccupations d'un grand nombre de producteurs de bœuf, tout simplement parce que ces derniers ne partagent pas leur préjugé contre les gouvernements. N'oubliez pas que les agriculteurs sont libres de recourir ou non aux services de Canagrex. Comme je l'ai dit à maintes reprises, ces services ne sont pas obligatoires, mais ces députés sont persuadés que s'ils mettent assez d'insistance et de force à dire le contraire, les gens vont finir par les croire. Ils ont implanté cette idée dans l'esprit des gens.

J'ai participé à une tribune libre dont l'auditoire s'étendait, au nord, jusqu'à Edmonton et au sud, jusqu'à Calgary. Un jeune agriculteur m'a dit au cours de l'émission qu'il ne pourrait rien vendre sans passer par moi. Voilà ce que ces députés ont fait croire à la population. Je n'arrive pas à comprendre comment un bon député peut essayer de semer des idées pareilles dans l'esprit des gens. Nous avons apporté les amendements nécessaires pour que les agriculteurs ne soient pas tenus de recourir à ces services et nous avons prévu des entreprises conjointes, mais ces députés persistaient à dire le contraire encore aujourd'hui. Certains d'entre vous le savent. Vous savez aussi que c'est faux.

M. Mayer: Nommez un seul député qui a dit cela.

M. Whelan: Je suis renversé que des députés fassent pareilles affirmations. Les services sont volontaires. Ils ne peuvent servir qu'en rapport avec les marchés d'exportation, en coopération avec les gouvernements ou à leur demande. Ces députés font croire aux agriculteurs qu'ils ne pourront pas vendre un veau sans passer par Canagrex, par le boucher local. Ce sont des sottises. On ne peut recourir à ces services que pour l'exportation, je le répète, de concert avec les gouvernements, les sociétés, les coopératives, les offices de commercialisation ou autres entreprises ou particuliers canadiens au Canada ou à leur demande. Y a-t-il du mal à cela? Ceux qui recourent à nos services commerciaux à l'heure actuelle en sont satisfaits, parce qu'ils sont relativement gratuits. Nous participons à de nombreux programmes de promotion commerciale tout comme eux. Cela coûte de l'argent au ministère de l'Agriculture, mais nous sommes très fiers de la promotion que nous faisons de concert avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. Nous voulons accroître nos activités. Nous ne voulons pas être coincés quand vient le moment de conclure un marché, et que nos partenaires ne peuvent ou ne voudront pas le conclure parce qu'ils ne disposent pas des garanties nécessaires ou ne peuvent obtenir de pareilles garanties en vertu des lois existant à l'heure actuelle à moins de tâcher de combiner trois ou quatre d'entre elles. Même cette combinaison ne peut toujours permettre de conclure le marché final souhaité.

Les motions n^{os} 3 et 4 visent à restreindre à deux mandats la durée des fonctions du président et des administrateurs. Je me demande si les députés de l'opposition voudraient appliquer la même restriction aux députés?

Canagrex

M. Deans: Oui.

M. Whelan: Certains recommandent que nous adoptions le régime républicain. J'ai entendu cette observation même sans l'aide de mon appareil acoustique. Pour ma part, je trouve le régime démocratique excellent. Certains d'entre nous continuent à être réélus, n'en déplaise à l'opposition.

Si nous ne voulons pas restreindre à deux mandats la durée des fonctions des administrateurs, c'est évidemment parce que nous ne voudrions pas nous priver des services d'excellents administrateurs au sein du conseil d'administration. Par ailleurs, les mandats de trois ou cinq ans permettent au gouvernement de remplacer des administrateurs qui n'ont pas été à la hauteur de la tâche. C'est sans doute ce que les députés voudraient qu'on fasse. Je me contenterai d'ajouter que dans un domaine aussi complexe que le commerce agro-alimentaire international, plus une personne a de l'expérience, plus elle sera utile à Canagrex et au Canada. Il serait stupide de se priver des services de tels administrateurs uniquement parce qu'ils ont terminé leur mandat.

La motion n^o 5 porte sur la publication du traitement et des dépenses de l'administrateur, mais il incombera au conseil d'administration de trancher la question.

Les huit autres amendements ont été étudiés à fond au comité et ils se résument à une seule chose: priver Canagrex de son pouvoir d'exporter quand on lui en fait la demande. On réduirait en somme Canagrex à une société chargée de fournir des renseignements sur la commercialisation, de promouvoir les ventes, d'accorder du crédit et des subventions. Ces services sont importants, mais ils doivent faire partie d'un tout qui comporte la capacité d'exporter au besoin dans des cas restreints énoncés dans le bill modifié. Sans cette capacité, Canagrex ne sera pas une associée active et vigoureuse de l'industrie agricole canadienne, comme nous voudrions qu'elle le soit.

La Fédération canadienne de l'agriculture a des opinions très arrêtées. Je voudrais citer un passage d'une lettre datée du 27 juillet du président de la Fédération canadienne de l'agriculture:

● (2140)

Le conseil d'administration de la Fédération canadienne de l'agriculture qui a siégé aujourd'hui est revenu sur sa position concernant la mesure sur Canagrex à la lumière des amendements apportés au bill, comme en fait état le rapport du comité de l'agriculture, et réaffirme sa position exposée au gouvernement au comité de l'agriculture. Je le répète, la FCA, dans son mémoire précédent, a bien précisé que l'objectif de Canagrex est de mettre sur pied un organisme opérationnel qui pourra, selon les circonstances, se livrer au commerce d'exportation à titre d'agent, de participant à des accords d'entreprise, et comme le souhaitent les gouvernements de certains pays importateurs, à titre d'exportateur. La FCA appuie encore fermement cette position. Les autres pouvoirs prévus dans le bill C-85 sont aussi importants, mais ne constituent pas un mandat suffisant pour Canagrex. La FCA a bien fait comprendre que Canagrex doit procéder très lentement tandis qu'elle acquiert de l'expérience, qu'elle doit collaborer avec les coopératives, les entreprises privées les conseils et organismes regroupant les producteurs et non leur faire concurrence, et doit éviter...

C'est un grand mot. Elle s'oppose à la bureaucratisation.

M. Prud'homme: La prochaine fois, ne l'employez pas, n'est-ce pas?